Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° DEL-2024/303 : FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE GRAND PARIS SUD 2024-2027

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2024 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Évry-Courcouronnes :
Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT, Mme Mara DEL MEI GUILBERT, M. Lucas MESLIN, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Jordan SCHWAB, Mme Cendrine CHAUMONT, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, Mme Carmèle BONNET, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Mina FAYED.

Commune de Corbeil-Essonnes :
M. Bruno PIRIOU, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURÉ, M. Reynal JOURDIN, Mme Safia LOUZE, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, M. Frédéric PYOT, Mme Claire JUBIN, Mme Frédérique GARCIA.

Commune de Savigny-le-Temple :
Mme Fatiha BENSALEM, M. Christian BOUDA.

Commune de Grigny :
M. Philippe RIO, M. Mahamoud SOILIHI, M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :
M. Gil MELIN, Mme Kykie BASSEG, Mme Aurélie MONFILS, M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :
Mme Monique LAFFORGUE, M. Bernard VRIGNAUD.

Commune de Moissy-Cramayel :
Mme Line MAGNE, M. Julien BÉRAUD, Mme Stéphanie LE MEUR.

Commune de Lieusaint :
M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :
M. Dominique VÉROTS, Mme Lisbeth CAUX.

Commune de Cesson :
M. Olivier CHAPLET.

Commune de Bondoufle :
M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Lisses :
M. Jean-Marc MORIN, Mme Marie ALLARD-MEEUS.

Commune de Soisy-sur-Seine :
M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Villabé :
M. Karl DIRAT.

Commune du Coudray-Montceaux :
Mme Aurélie GROS.

Commune d'Étiolles :
Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Réau :
M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :
M. Olivier PERRIN.

Absents représentés :

Commune d'Évry-Courcouronnes :
M. Stéphane BEAUDET a donné pouvoir à M. Medhy ZEGHOUF
M. Jean CARON a donné pouvoir à Mme Cendrine CHAUMONT
Mme Farida AMRANI a donné pouvoir à M. Oscar SEGURA.

Commune de Corbeil-Essonnes :
Mme Martine SOAVI a donné pouvoir à Mme Claire JUBIN.

Commune de Savigny-le-Temple :
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE MEUR
Mme Inès MOUCHRIT a donné pouvoir à Mme Fatiha BENSALEM
M. Morgan CONQ a donné pouvoir à M. Christian BOUDA.

Commune de Ris-Orangis :
M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à M. Serge MERCIECA.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Commune de Combs-la-Ville :
M. Guy GEOFFROY a donné pouvoir à M. Alain AUZET
M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Monique LAFFORGUE.

Commune de Cesson :
Mme Charlyne PÉCULIER a donné pouvoir à M. Olivier CHAPLET.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :
M. Yann PÉTEL a donné pouvoir à M. Michel BISSON.

Absents excusés :

Commune de Corbeil-Essonnes :
M. Alexandre MARIN, M. Jean-François BAYLE.

Commune de Savigny-le-Temple :
M. Fabrice SUBIRADA, M. Maurice POLLET.

Commune de Grigny :
Mme Fatima OGBI, Mme Claire TAWAB-KEBAY, Mme Saâdia BELLAHMER, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :
Mme Véronique GAUTHIER, M. Christian Amar HENNI.

Commune de Combs-la-Ville :
Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Moissy-Cramayel :
M. Christian DUEZ.

Commune de Vert-Saint-Denis :
M. Éric BAREILLE.

Commune de Nandy :
M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :
M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Tigery :
M. Germain DUPONT.

Le secrétaire de séance : Kykie BASSEG

Nombre de membres en exercice :	83
Nombre de membres présents ou représentés :	67

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6, L. 5211-9 et L. 5216-5 ;

Vu la circulaire ministérielle du 28 juillet 2023 relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble 2023-2027, prenant la suite de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-PREF.DGCL/955 du 15 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, de la communauté d'agglomération Seine Essonne, de la communauté d'agglomération de Sénart, de la communauté d'agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la commune de Grigny ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2018-PREF.DGCL/249 du 5 juin 2018 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n° DEL-2017/525 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° DEL-2023/335 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire en application des articles L. 5211-41-3 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2017/241 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2017 approuvant le projet de territoire de la Communauté d'agglomération et notamment sa déclinaison de stratégie numérique ;

Vu la délibération n° DEL-2020/074 du Conseil communautaire en date du 4 février 2020 approuvant la « charte pour un numérique raisonné » et l'adhésion au programme « smart région initiative » ;

Vu la délibération n° 2020/423 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2020 approuvant le conventionnement relatif au PASS numérique à conclure avec l'ANCT et les communes de Corbeil-Essonnes, Grigny, Évry-Courcouronnes, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Ris-Orangis et Savigny-le-Temple, impulsé dans le cadre de la stratégie d'inclusion numérique de Grand Paris Sud ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2023 approuvant la prolongation du PASS numérique ;

Considérant que dans le cadre de la territorialisation de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (SNNI), la Communauté d'agglomération s'est engagée dans le déploiement d'une stratégie d'inclusion numérique avec comme objectifs l'accès aux droits et l'autonomisation socioprofessionnelle des bénéficiaires depuis 2019, s'articulant avec le projet de Smart Territoire ;

Considérant les actions en faveur de l'inclusion numérique déjà mises en place sur le territoire par la collectivité et ses partenaires et la nécessité d'actualiser la stratégie d'inclusion numérique de Grand Paris Sud ;

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Considérant les résultats positifs de cette expérimentation déployée dans sept communes du territoire, à savoir : Corbeil-Essonnes, Évry-Courcouronnes, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Ris-Orangis, Savigny-le-Temple.

Les éléments de bilan sur la période sont les suivants :

- 12 780 Pass Numériques achetés
- 9 690 Pass Numériques utilisés (76 % de l'enveloppe)
- **983 bénéficiaires**
- 92 249 € reversés aux opérateurs

Profil des bénéficiaires :

- 75 % bénéficiaires sont des **femmes**
- 50 % résident en QPV
- Majoritairement **âgés entre 40 et 59 ans** (40 %). 27 % ont plus de 60 ans. Les moins de 30 ans représentes 8 %.
- 41 % sont des demandeurs d'emploi

Compétences numériques acquises :

- Internet : fonctionnement des emails
- Internet : comprendre les principes de fonctionnement
- Plateforme France Connect

Dans le cadre de l'expérimentation, 112 partenaires ont été mis en réseau et sensibilisés aux enjeux de l'inclusion numériques et des formations ont été dispensées aux professionnels de terrain.

Considérant la volonté de Grand Paris Sud d'élaborer une feuille de route France Numérique Ensemble à l'échelle de son territoire et sa formalisation auprès des préfets de l'Essonne et de Seine-et-Marne en octobre 2023 ;

Considérant l'organisation d'instances de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire de janvier à juillet 2024, dans la perspective d'une réflexion commune et de l'élaboration de la feuille de route ;

Considérant la mise à jour du diagnostic, des enjeux, des axes stratégiques et opérationnels de la feuille de route et leur déclinaison en fiches actions à déployer dans le cadre de sa mise en œuvre ;

Vu l'avis de la commission politiques publiques en date du 24 septembre 2024,

Sur proposition du Président,

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les trois grands enjeux de la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027 :

- Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours,
- Favoriser l'entrée et le maintien dans les parcours d'insertion professionnelle,
- Assurer la continuité éducative et prévenir le décrochage scolaire.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

APPROUVE les cinq axes de la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027 :

- Axe1 : Améliorer la visibilité de l'offre et la mise en place de parcours vers l'autonomie,
- Axe 2 : Développer l'accessibilité de l'offre,
- Axe 3 : Renforcer l'offre d'accompagnement en direction des professionnels, des jeunes, des parents et des publics fragiles,
- Axe 4 : Développer l'attractivité des métiers du numérique,
- Axe 5 : Mettre en place une gouvernance, un suivi et une évaluation,
- Axe transversal : Pour un numérique inclusif.

APPROUVE les principales actions de la feuille de route 2024-2027

- La création de forums thématiques à destination des publics en insertion autour de la levée des freins à l'accès aux droits et au numérique (maitrise des outils, accès au matériel et à la connexion, méconnaissance de l'offre d'accompagnement...),
- L'élaboration d'une plaquette présentant l'offre de formation et d'accompagnement du territoire à diffuser dans les équipements,
- La création sur le site de Grand Paris Sud, avec le service communication, d'une page dédiée à l'inclusion numérique donnant accès à une boite à outils mise à disposition des professionnels du territoire (accueil, accompagnement, formation et orientation des publics en matière d'inclusion numérique),
- Le recrutement de deux conseillers numériques pour l'animation de permanences sur le territoire (sous réserve d'obtention des agréments demandés à l'Etat),
- Construction d'un schéma de reconditionnement du matériel informatique de Grand Paris Sud (pc fixe et pc portable) afin de les revendre à tarif solidaire aux habitants de notre territoire et aux associations locales,
- E-Parentalité : ateliers dédiés aux parents afin de leur permettre d'accompagner les usages numériques de leurs enfants,
- E-Sport et métiers du numériques : valorisation des métiers du numériques et communication sur l'offre du territoire,
- Le déploiement de la convention signée avec Orange, notamment des ateliers numériques pour accompagner l'usage du digital,
- Pérennisation de la coordination inclusion numérique Grand Paris Sud permettant le déploiement de la stratégie France Numérique Ensemble à l'échelle de Grand Paris Sud.

APPROUVE la signature de la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027 et tout autre document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

DIT que la présente délibération sera transmise à la préfète du département de l'Essonne.

Votes :	
NPPV :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	67
Majorité absolue :	35
Votes Pour :	67
Votes Contre :	0

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Communauté d'agglomération

Michel BISSON
Président

Transmis en Préfecture le 17 OCT. 2024
Affiché/Publié le 15 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues aux articles L.231-4 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et par les décrets d'application de ces textes. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai deux mois. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr